

7 Avenue du Lioran 15100 Saint-Flour

AN 9

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5 à 7 et R.125-25 du code de l'environnement.

Date de commande : 10/06/2024
 Valable jusqu'au : 10/12/2024
 N° de commande : 550900

Commune : Saint-Flour
 Code postal : 15100
 Code insee : 15187
 Lat/Long : 45.034175, 3.081244

Vendeur ou Bailleur : Mr
 Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
 15187 000 AN 9



RADON
Niveau 3
 Fiche Radon

SEISME
Niveau 2
 Fiche Seisme

ENSA / PEB
Aucun

RECU DU TRAIT DE COTE
Non concerné

SOLS ARGILEUX
Fort

SIS
0

CASIAS
11

ICPE
0



* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/CKUKD>

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prévention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVE Le 01/06/2005 PPRi L'Ander, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	ANS <input checked="" type="checkbox"/> NON
	APPROUVE Le 01/06/2005 PPRi L'Ander, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	
Mouvement de terrain 	APPROUVE Le 27/01/2012 PPR Mvt Saint-Flour, Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	ANS <input checked="" type="checkbox"/> OUI
	APPROUVE Le 27/01/2012 PPR Mvt Saint-Flour, Mouvement de terrain - Glissement de terrain	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Préventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prévention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Préventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prévention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées :

Code postal ou code insee

Nom de la commune :

7 Avenue du Lioran 15100 Saint-Flour
AN 9

15100 (15187)

Saint-Flour

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date 27/01/2012

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : **Mouvement de terrain**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIER

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ou effet thermique ou effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui Non

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

Zone 2
Faible

Zone 3
Modérée

Zone 4
Moyenne

Zone 5
Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui Non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#) ?

Oui Non N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui Non N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans > compris entre 30 et 100 ans N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui Non N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui Non N/C

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui ⁽¹⁾ Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom	Date	Nom
Mr AVOVENTES	10/06/2024	
Signature	Lieu	Signature
	Saint-Flour	

⁽¹⁾ Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

⁽²⁾ Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

⁽³⁾ Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

⁽⁴⁾ Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

⁽⁵⁾ Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

⁽⁶⁾ Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites internet :

georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
7 Avenue du Loran 15100 Saint-Flour	15100 (15187)	Saint-Flour

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non X

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
Aucun X Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatercivies A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
Mr **BOUVASSI**

Date / Lieu
10/06/2024

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020



PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN

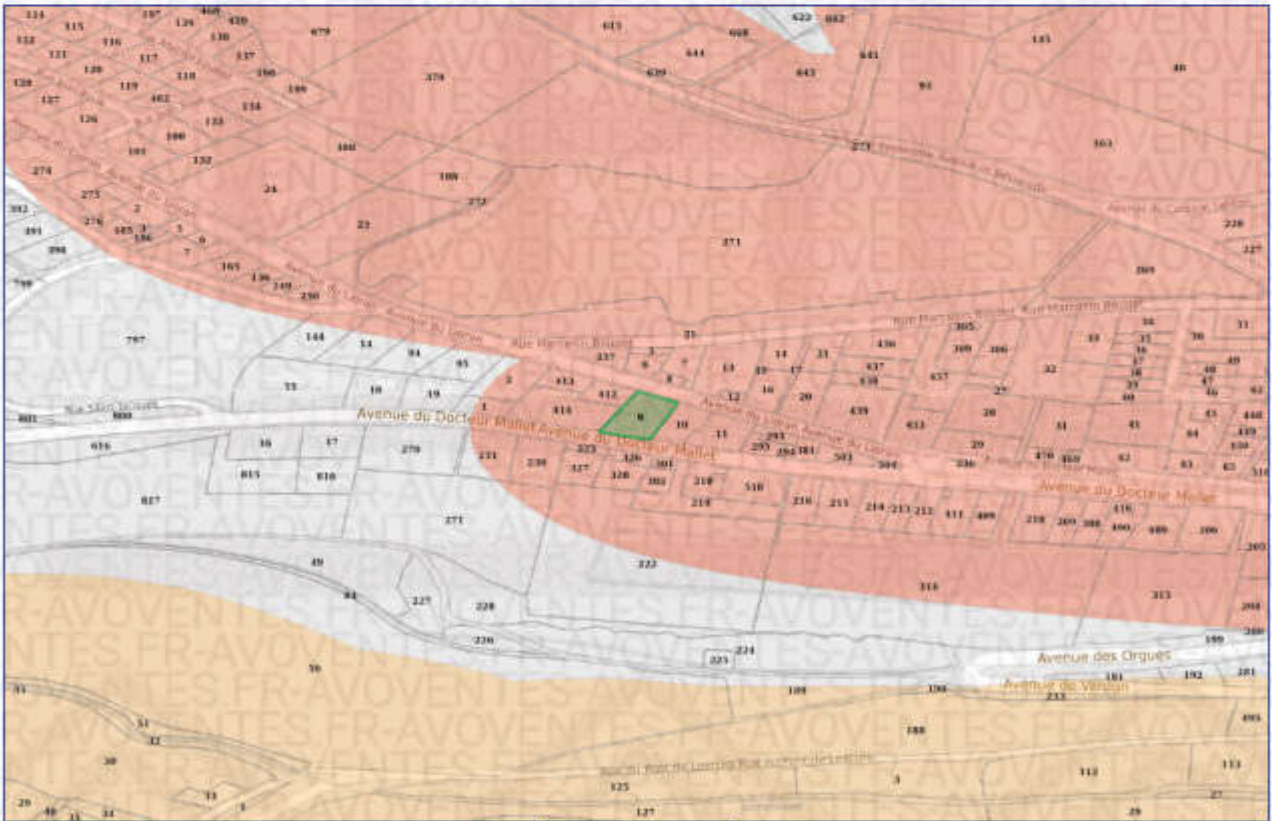


PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES

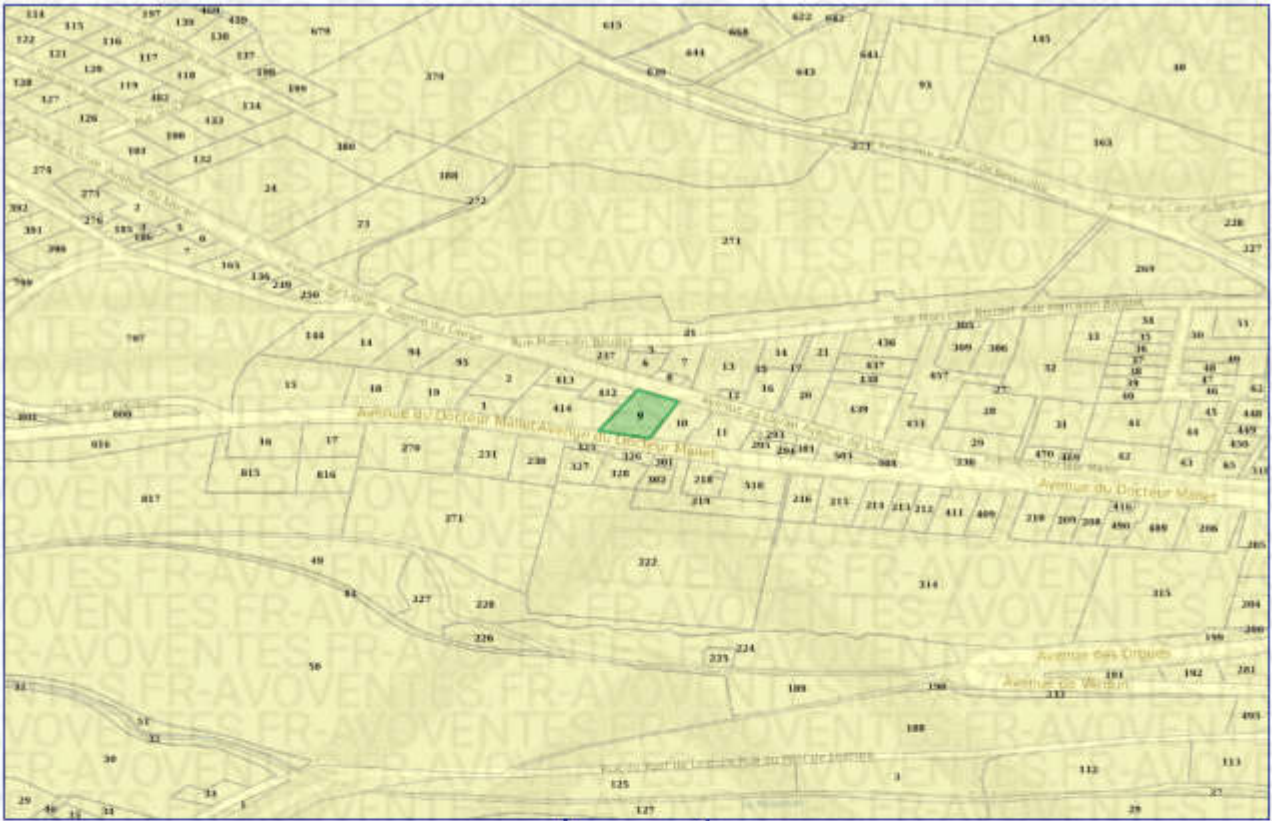


Non concerné

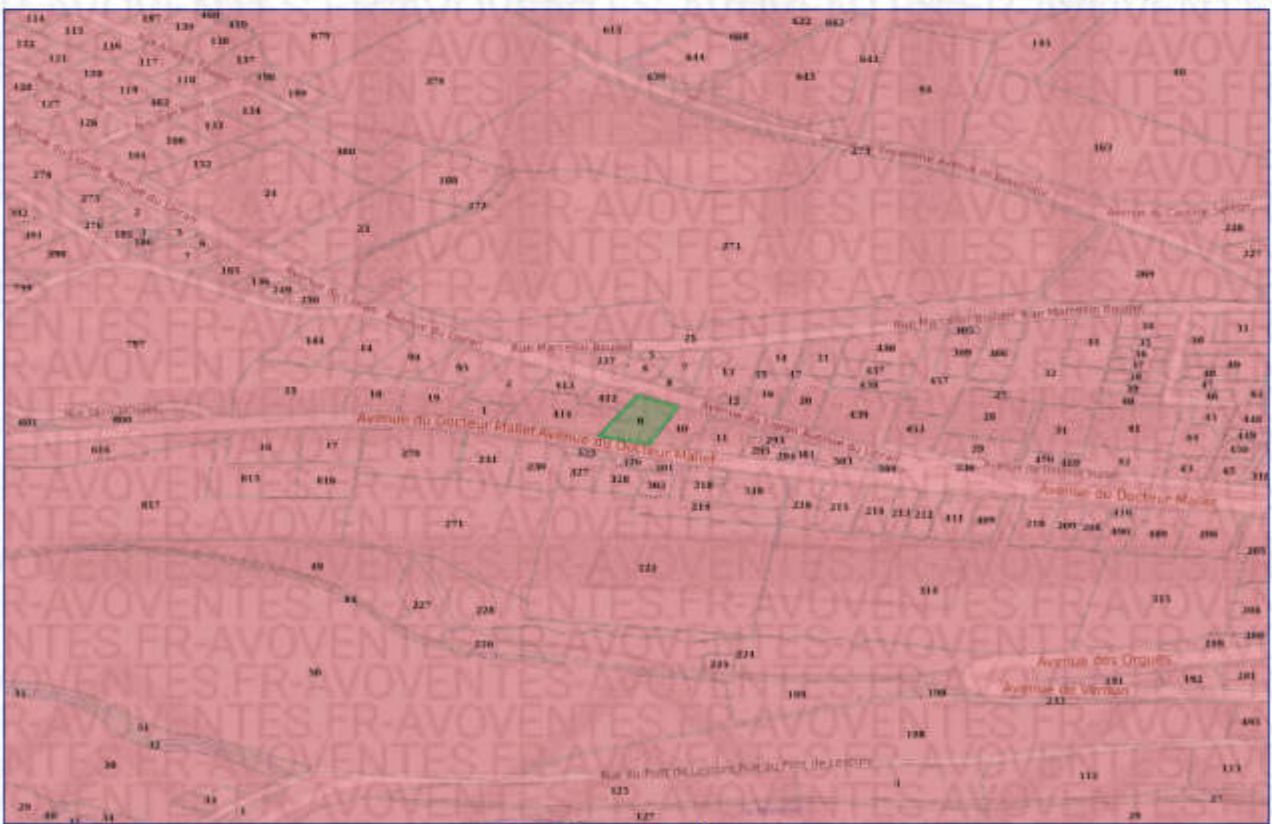
PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



Moyen Fort



2 - Faible



Niveau 3



■ Casias

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

 CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3788810	(Etat En arrêt) Garage GIRONDE 14 route de Murat, ZI de Montplain	17 Mètres	Détails
SSP3788791	(Etat En arrêt) ancien garage CITROEN et station-service - PIC avenue du Docteur Mallet	83 Mètres	Détails
SSP3788832	(Etat En arrêt) station-service SHELL 26 avenue du Docteur Mallet	96 Mètres	Détails
SSP3788802	(Etat Indéterminé) station-service DELAIR 21 avenue du Lioran	143 Mètres	Détails
SSP3788826	(Etat Indéterminé) garage CHARRADE 15 rue Marcellin Boudet	174 Mètres	Détails
SSP3789259	(Etat Indéterminé) dépôt Hôpital-Hospice Non renseigné	362 Mètres	Détails
SSP3789121	(Etat En arrêt) garage "MF" avenue des Orgues	371 Mètres	Détails
SSP3788818	(Etat Indéterminé) 2 transformateurs au pylône au Centre Hospitalier Non renseigné	440 Mètres	Détails
SSP3788816	(Etat En arrêt) transformateur PCB-PCT du gymnase de la Besserette Non renseigné	447 Mètres	Détails
SSP3789145	(Etat Indéterminé) garage ANOUILH avenue du Lioran	456 Mètres	Détails
SSP3788812	(Etat En arrêt) station-service et "garage Universel" LADA - QUEREL 1 rue Marcellin Boudet	492 Mètres	Détails

 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble
7 Avenue du Lioran 15100 Saint-Flour
15100 Saint-Flour

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE1527252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/09/2015 au 13/09/2015	19/11/2015	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE1236505A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/05/2012 au 25/05/2012	21/10/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0400089A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 03/12/2003 au 03/12/2003	26/02/2004	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9900632A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9800404A	Glissement de Terrain	Du 01/01/1990 au 31/12/1997	13/11/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9400581A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/11/1994 au 06/11/1994	02/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ECLA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 03/08/1988 au 03/08/1988	03/11/1988	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOR19801211	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 11/08/1986 au 11/08/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOR19821118	Tempête	Du 05/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le Nom du vendeur ou du bailleur : Nom de l'acquéreur ou du locataire : Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur Internet (www.gesdisaqs.gov.fr)